

**4 Économie**

**Habitat/SNI**

**Les grands travaux d'Hermann Kamonomono**

**Maxime Serge MIHINDOU**  
Libreville/Gabon

*Nommé le 23 février en Conseil des ministres, le nouveau directeur général de la Société nationale immobilière hérite de dossiers complexes ayant défrayé la chronique sur le plan judiciaire. L'ancien patron du FNAS devra convaincre les partenaires techniques et financiers afin de réactiver tous ces chantiers (Nyonie, Dorade, Opus One, Angondjé...) qui sont aujourd'hui à l'abandon.*

**INTERPELLÉ** le 23 janvier 2018 au "B2" sur sa présumée implication dans les malversations financières liées aux projets de logements sociaux de Nyonie, Dorade et Opus One, puis relaxé 9 jours plus tard (le

31 janvier 2018) après avoir inculqué, le directeur général de la Société nationale immobilière (SNI) Juste Valère Okologo W'Okambat a finalement été démis de ses fonctions, lors du Conseil des ministres du 23 février 2018. Il a été remplacé par Hermann Kamonomono, précédemment directeur général du Fonds national d'aide sociale (FNAS). En liberté provisoire, Juste Valère Okologo W'Okambat fait toujours l'objet d'une procédure judiciaire dans le cadre de l'opération Mamba. Le juge d'instruction du tribunal de première instance de Libreville veut savoir son degré de responsabilité dans les 100 milliards de francs décaissés par la BGFIBank et prévus pour la construction de 3 800 logements. Les enquêteurs évoquent, notamment,



Photo : D.R.

**Le nouveau DG de la SNI, Hermann Kamonomono. Photo de droite : Les immeubles de la SNI, sis à Angondjé, peinent à avancer, faute de financement.**



Photo : MZM

«des incohérences importantes» dans l'examen des décaissements effectués par la SNI et «des anomalies sur les comptes bancaires où auraient été effectués des virements». **DÉFI\*** Le nouveau directeur général de la SNI n'aura donc pas la tâche facile. Il devra convaincre certains partenaires techniques et financiers pour la poursuite de certains chan-

tiers aujourd'hui à l'abandon. Il s'agit, notamment, du vaste projet immobilier dans la commune d'Akanda à Angondjé, au lotissement dit Mangouba, qui devait permettre de dégager, au terme des travaux d'aménagement et de morcellement, près de 2000 parcelles. Lancé en 2014, le projet d'un coût total de 24 milliards de francs CFA a bénéficié d'un

financement de la part du pool bancaire composé de la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (BICIG) et l'Union gabonaise de banque (UGB), à hauteur de 14,3 milliards de francs CFA ; le reliquat devant être financé par les apports des acquéreurs. **DORADE\*** Ce projet visait la construction de 827 logements sociaux pour un

montant global de plus 52 milliards, financés par l'Etat et un emprunt BGFI. Malheureusement, ce marché attribué à l'entreprise EGCA a fait l'objet de plusieurs anomalies, aux plans contractuel et financier. **OPUS ONE\*** Le marché du lotissement Opus One situé à Nkok, a été signé, le 30 mai 2012, entre la Société nationale immobilière (SNI) et Sobe-Gabon pour plus de 41 milliards de nos francs. A ce jour, 76% du montant total du marché, un peu plus de 31 milliards ont déjà été décaissés. Pourtant, selon un audit effectué, en 2016, seuls 377 logements étaient en cours de construction sur les 746 prévus. L'enquête menée sur ce projet a permis, là aussi, de relever plusieurs anomalies sur le plan financier.

**Secteur bois**

**Il faut sauver le Kevazingo !**

**Willy NNDONG**  
Libreville/Gabon

**DEPUIS** plusieurs années, de milliers de m3 de Kevazingo sortent illégalement du pays pour alimenter le très juteux marché asiatique. Menaçant d'extinction cette essence pourtant protégée par les lois de la République. Attiré par l'appât du gain, des exploitants véreux n'hésitent plus à faire "feu de tout bois" sur le "Keva". Ainsi, pour endiguer l'exploitation et la commercialisation du Kevazingo sur



Photo : D.R.

**Il faut sauver le centenaire Kévazingo.**

toute l'étendue du territoire, le gouvernement, lors du Conseil des ministres du 23 février dernier, a adopté un projet de décret portant mise en réserve de cette es-

sence forestière. Un texte pris en application des dispositions des articles 67 et 297 de la loi n° 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en Répu-



Photo : D.R.

**Les exploitants forestiers véreux doivent être lourdement sanctionnés.**

blique gabonaise, qui interdit l'abattage et l'exploitation de l'espèce végétale nommée Kévazingo. C'est donc pour faire face au risque de disparition de

cette espèce, dont l'exploitation illégale, particulièrement dans le Woleu-Ntem et l'Ogoué-Ivindo, a atteint des proportions inquiétantes, que le gouverne-

ment s'est penché sur la question. A cet effet, le Conseil des ministres du 23 février 2018 a instruit le ministre en charge de la Forêt de préciser les conditions et modalités d'application de ce texte. Du fait de son côté sacré et centenaire, le Kevazingo, au fil des années, est devenu un patrimoine national faisant partie intégrante de l'histoire de notre pays. Ainsi, "exterminer" le Kevazingo, c'est tuer une partie de notre histoire commune. Sauvons donc notre Kevazingo !

**Éclairage**

**Pourquoi le Kévazingo est-il si convoité ?**

**W.N.**  
Libreville/Gabon

**DEPUIS** plusieurs années, le Kévazingo fait l'objet de diverses convoitises et trafic en tout genre. Cette essence centenaire, de couleur rouge, noire ou marron, est utilisée pour la fabrication des meubles de qualité (chaises, tables, cloches...).

L'Asie reste le principal marché du Kévazingo reste l'Asie. Mais, Japonais et Chinois en sont les grands clients de cette essence. Ainsi, selon les experts, pour du Kevazingo de gros diamètre vendu en un seul bloc, le mètre cube peut atteindre 1 à 2 millions de francs. C'est dire combien les enjeux commerciaux sont importants pour les



Photo : D.R.

trafiquants. Pour l'Etat, il s'agit de protéger une essence centenaire, considéré dans certaines régions du Gabon comme un bois sacré. Mais, la forte demande de cette espèce sur le marché inter-

**Le prix du kevazingo à l'export a flambé, au point d'attirer la convoitise de certains exploitants forestiers véreux.**

national fait exploser l'exploitation illégale au risque de voir disparaître l'essence dans le court terme. D'où la décision du gouvernement de prendre un projet de décret portant mise en réserve du Kévazingo. En d'autres termes, son interdiction d'abattage et d'exploitation, selon les articles 67 et 297 du Code forestier en République gabonaise.

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 01/03/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	<b>1 EUR</b>	<b>655,957</b>	CAC 40	01/03/2018	5 341,64
		USD	1,2214	1USD =	537,053	1 USD	552,797	DOW JONES	01/03/2018	25 564,67
		CAD	1,5608	1CAD =	420,270	1 CAD	448,328			
		JPY	130,7200	1JPY =	5,018	100 JPY	526,868			
		GBP	0,8842	1GBP =	741,907	1 GBP	778,584			
		CHF	1,1520	1CHF =	569,407	100 CHF	60 090,93			
		ZAR	14,3677	1ZAR =	45,655	100 ZAR	4 747,56			
		MAD	11,2997	1MAD =	58,051	1 MAD	60,70			
		CNY	7,7285	1CNY =	84,875	1CNY	87,42			
		KES	123,8000	1KES =	5,299	1KES	5,46			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**01 Mars 2018: 66,70**

**CHANGEMENT**  
**Union Gabonaise de Banque**  
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>